

SCC

PK 0.8, Route de dégrad des cannes,
97300 CAYENNE – Guyane française

PJ47 : Capacités techniques et financières

Rapport

Réf : CACICA205352 / RACICA04264-01

HDE / JPT

21/11/2020



SCC

PK 0.8, Route de dégrad des cannes, 97300 CAYENNE – Guyane française

PJ47 : Capacités techniques et financières

Ce rapport a été rédigé avec la collaboration de :

Objet de l'indice	Date	Indice	Rédaction Nom / signature	Vérification Nom / signature	Validation Nom / signature
Rapport	21/11/2020	01	H. DEDIEU	JP LENGLET	JP LENGLET

Numéro de contrat / de rapport :	Réf : CACICA205352 / RACICA04264-01
Numéro d'affaire :	A54568
Domaine technique :	Air Conseil Industrie

BURGEAP Agence Caraïbes • 12 Immeuble Les Flamboyants – Z.I. La Lézarde – 97232 Le Lamentin

Tél : 0596 55 08 60 • Fax : 05.96.56.82.45 • burgeap.caraibes@groupeginger.com

SOMMAIRE

1.	Capacités techniques	4
1.1	Expérience	4
1.2	Moyens humains	4
1.3	Moyens matériels	6
2.	Capacités financières	7

FIGURES

Figure 1 : Organigramme du personnel SCC	4
------------------------------------------------	---

TABLEAUX

Tableau 1. Résultats financiers (en euros)	7
--------------------------------------------------	---

1. Capacités techniques

1.1 Expérience

SCC¹ dispose d'une solide expérience dans le domaine de l'extraction des matériaux en Guyane. En effet, sont actuellement en cours d'exploitation les sites suivants :

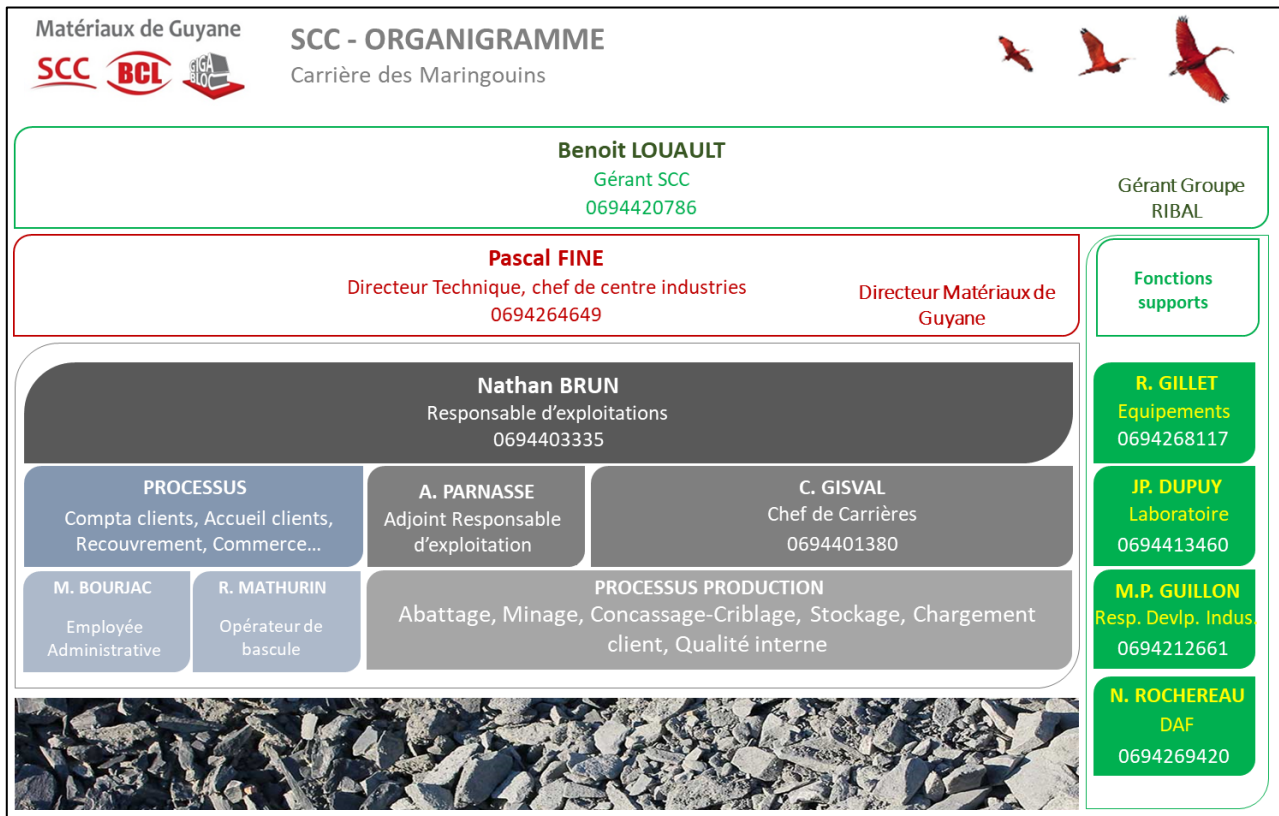
- La carrière de Laussat à Mana (roche massive),
- La carrière des Maringouins à Cayenne (roche massive),
- La carrière de Roche Savane à Ouannary (roche massive),
- La carrière des Chevaux à Roura (roche massive, latérite et sable),
- La carrière de Roche Corail à Kourou (roche massive),
- La carrière dite « PK88 » à Sinnamary (latérite).

La carrière des Maringouins, ouverte en 1985, a toujours été exploitée dans les règles de l'art par SCC. A noter que bien que située dans un environnement urbain, la carrière n'a jamais fait l'objet de plaintes de la part des riverains.

1.2 Moyens humains

La société SCC présente un effectif d'une trentaine de personnes auxquelles il faut ajouter des services dits « supports » partagés avec les autres entités du Groupe Ribal en Guyane.

Figure 1 : Organigramme du personnel SCC



¹ SCC : Société des Carrières de Cabassou.

Le personnel se détaille comme suit :

- **Carrière** (dont l'ISDI², qui ne génère pas de personnel supplémentaire) :
 - 4 personnes assurent la gestion financière, administrative et technique de l'entreprise, (DT³ + CDC⁴ + REX⁵ + Technicienne administrative + basculeur⁶),
 - 10 personnes constituent l'équipe « terrain », qui réalise l'ensemble des activités de production, d'entretien et de maintenance du matériel. Cette équipe est renforcée par environ 2 ETP⁷ en intérim (1 foreur / 1 mineur / 1 BRH⁸ / 1 pelliste / 2 tombereaux / 2 pilotes / 2 chargeurs / 2 soudeurs),
 - 4 personnes (entreprises sous-traitantes) réalisent les travaux de chaudronnerie à la carrière.
- **Centrale à béton** :
 - 3 personnes assurent la gestion financière, administrative et technique de l'entreprise, (REX + Technicienne administrative + Commerciale),
 - 2 personnes assurent la production, la maintenance et le pompage du béton prêt à l'emploi, 2 personnes (entreprises sous-traitantes) viennent renforcer cette équipe,
 - 2 personnes constituent l'équipe « terrain », qui réalise l'ensemble des activités de production, d'entretien et de maintenance du matériel. Cette équipe est renforcée par environ 1 ETP en intérim,
 - 2 personnes (entreprises sous-traitantes) réalisent les travaux de chaudronnerie sur la centrale,
 - 15 personnes (entreprises sous-traitantes) assurent la livraison du BPE⁹ par toupies sur les chantiers,
- **GROUPE RIBAL, centralisation des fonctions supports** :
 - 1 Chef d'agence + 1 DAF¹⁰ + 2 RAC¹¹ + 1 RH¹² + 6 administratifs + 1 accueil,
 - Atelier : 1 chef d'atelier + 4 mécaniciens et 1 Magasinier à l'atelier central, 1 sous-traitant pour les entretiens courant et 1 électrotechnicien mobile sur l'ensemble des outils industriels,
 - 2 géomètres,
 - 1 CdS¹³ Laboratoire + 1 Laborantin,
 - 2 QSE¹⁴,
 - 1 responsable projets industriels et ICPE,
 - 1 responsable COVID19,
 - Etc.

2 personnes (entreprise extérieure) assurent **le gardiennage** du site les soirs, week-ends et jours fériés.

Tous les utilisateurs d'engins roulants disposent du **CACES**¹⁵ correspondant au type d'engin qu'ils manœuvrent, ainsi que d'une autorisation de conduite. Outre le chef mineur et le chef de carrière, 4 personnes disposent du **CPT**¹⁶.

² ISDI : Installation de Stockage de Déchets Inertes.

³ DT : Directeur Technique.

⁴ CDC : Chef de Carrière.

⁵ REX : Responsable d'Exploitation.

⁶ Basculeur : Personne responsable du pont-basculé.

⁷ ETP : Equivalent Temps Plein.

⁸ BRH : Brise Roche Hydraulique.

⁹ BPE : Béton Prêt à l'Emploi.

¹⁰ DAF : Directeur Administratif et Financier.

¹¹ RAC : Responsable Administratif et Financier.

¹² RH : Responsable des Ressources Humaines.

¹³ CdS : Chef de Service.

¹⁴ QSE Qualité Sécurité Environnement.

¹⁵ CACES : Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité.

¹⁶ CPT : Certificat de Préposé au Tir.

SCC dispose également d'un **responsable QSE**¹⁷, particulièrement attentif aux problématiques de sécurité au sein des activités industrielles. Il est notamment le garant du respect du Code du Travail et de la réglementation RGIE¹⁸.

La responsable projets industriels assure le suivi environnemental de la carrière et notamment le respect de la réglementation ICPE.

1.3 Moyens matériels

SCC dispose **des matériels et équipements nécessaires à son activité.**

La perforation préalable au minage est réalisée grâce à une foreuse d'une capacité de forage pouvant aller jusqu'à 20 m¹⁹ de profondeur. **La fourniture des explosifs est assurée par une société spécialisée (GUYANEXPLO)** qui dispose de son usine en Guyane. SCC garde la maîtrise du plan de tir et de l'extraction. Le minage est exécuté grâce à des explosifs de type « émulsion encartouchée » et des bourrages.

Le chargement et le transport des matériaux bruts extraits de la carrière, en direction des installations de traitement, sont assurés par une pelle excavatrice et deux dumpers. La pelle sert également à fracturer les gros blocs issus d'un tir.

Les installations de traitement comprennent un concasseur à mâchoires, ainsi que plusieurs broyeurs et cribles permettant de classer les produits finaux. Une grue sert à la maintenance des installations de traitement.

Le pont-bascule situé à l'entrée du site permet le contrôle des charges et le suivi des expéditions, agréé par le service des mines.

Les granulats disposent du **marquage CE**, gage de reconnaissance de la qualité des produits et de leur conformité aux exigences des Directives Européennes en vigueur qui les concernent.

Le site dispose d'habilitations préfectorales à la garde et de la mise en œuvre des explosifs.

Le site est exploité par la société SCC. Celle-ci bénéficie des acquis et de l'expérience de l'exploitation de plusieurs carrières, dont celle objet du présent DDAE.

¹⁷ QSE : Qualité Sécurité Environnement.

¹⁸ RGIE : Règlement Général sur les Installations Electriques.

¹⁹ ml : mètre linéaire.

2. Capacités financières

Les résultats nets de SCC sur les dernières années sont les suivants (en euros).

Tableau 1. Résultats financiers (en euros)

Année	2018	2019
Chiffre d'affaire net	9 388 334	8 721 813
Résultat net	1 028 933	766 871

SCC est donc une société **en bonne santé financière**, qui a prouvé son savoir-faire en Guyane et qui est à jour de ses obligations fiscales et sociales. Le bilan fiscal de l'année 2019 est disponible ci-après.

SCC prend systématiquement **une caution bancaire** (garanties financières) auprès d'une banque, afin d'assumer financièrement la remise en état du site.

Désignation de l'entreprise : SARL STE CARRIERES DE CABASSOU		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12							
Adresse de l'entreprise 1 Rue Des Morphos 97300 CAYENNE		Durée de l'exercice précédent* 12							
Numéro SIRET* 3 1 4 9 5 3 8 4 5 0 0 0 1 8			Néant <input type="checkbox"/> *						
		Exercice N clos le, 31122019		N-1 31122018					
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA							
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC				
		Frais de développement *	CX		CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	19 995	AG	15 782	4 212	5 211	
		Fonds commercial (1)	AH		AI				
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	1 002 916	AO	268 505	734 410	757 873	
		Constructions	AP	1 041 121	AQ	874 113	167 008	161 773	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	9 345 003	AS	7 799 825	1 545 178	1 563 868	
		Autres immobilisations corporelles	AT	2 617 019	AU	2 617 019			
		Immobilisations en cours	AV		AW			172 414	
		Avances et acomptes	AX		AY				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT				
		Autres participations	CU		CV				
		Créances rattachées à des participations	BB		BC				
		Autres titres immobilisés	BD		BE				
		Prêts	BF		BG				
		Autres immobilisations financières*	BH	17 999	BI		17 999	19 377	
	TOTAL (II)		BJ	14 044 055	BK	11 575 245	2 468 809	2 680 518	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	1 175 163	BM		1 175 163	895 805	
		En cours de production de biens	BN		BO				
		En cours de production de services	BP		BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR	2 007 213	BS	183 883	1 823 329	2 223 352	
		Marchandises	BT	1 409	BU		1 409		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	14 978	BW		14 978	31 479	
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	1 724 339	BY	71 371	1 652 968	1 906 488	
		Autres créances (3)	BZ	3 561 189	CA		3 561 189	3 708 645	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE				
Disponibilités		CF	283 095	CG		283 095	1 032 193		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI			6 890		
	TOTAL (III)	CJ	8 767 388	CK	255 254	8 512 134	9 804 855		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW							
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM							
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN							
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	22 811 443	IA	11 830 500	10 980 943	12 485 373		
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an		CR			
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :					

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL STE CARRIERES DE CABASSOU		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N		Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1 306 898	DA	1 306 898	1 306 898	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	4 937	4 937	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC	531 284	531 284	
	Réserve légale (3)	DD	130 689	130 689	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	234 933	234 933	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)	DG	7 386	7 386	
	Report à nouveau	DH	4 555 421	4 532 799	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	766 871	1 028 933	
	Subventions d'investissement	DJ		180 017	
	Provisions réglementées *	DK	209 671	244 389	
	TOTAL (I)	DL	7 748 094	8 202 269	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	341 513	75 125	
	Provisions pour charges	DQ	730 576	745 191	
	TOTAL (III)	DR	1 072 089	820 317	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	12 824	604 411	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 702 382	2 006 497	
	Dettes fiscales et sociales	DY	212 897	245 832	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	232 654	606 044	
	Autres dettes	EA			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)	EC	2 160 758	3 462 786		
	Ecart de conversion passif* (V)	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	10 980 943	12 485 373	
RENOVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 147 934	2 858 374		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

		Exercice N						Exercice (N - 1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
Désignation de l'entreprise : <u>SARL STE CARRIERES DE CABASSOU</u>								Néant <input type="checkbox"/> *	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	7 041	FB		FC	7 041	2 536	
	Production vendue	{ biens * services *	FD	8 295 363	FE		FF	8 295 363	9 259 215
			FG	419 408	FH		FI	419 408	126 582
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	8 721 813	FK		FL	8 721 813	9 388 334
	Production stockée*						FM	(394 652)	(618 226)
	Production immobilisée*						FN		
	Subventions d'exploitation						FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)						FP	765 977	684 960
	Autres produits (1) (11)						FQ	95 066	25 765
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	9 188 204	9 480 834
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	5 827
Variation de stock (marchandises)*						FT	(1 409)	3 174	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	2 207 113	2 333 928	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	(279 357)	(33 847)	
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	3 239 799	3 247 894	
Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	156 398	183 969	
Salaires et traitements*						FY	959 929	873 817	
Charges sociales (10)						FZ	281 717	227 494	
DOTATIONS D'EXPLOITATION		Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*				GA	473 314	449 393
			- dotations aux provisions*				GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC	26 779
Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	131 925	63 059	
Autres charges (12)						GE	1 185 270	1 162 005	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	8 387 309	8 624 225	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	800 894	856 609	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*				(III)	GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*				(IV)	GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		1 204	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
Total des produits financiers (V)						GP		1 204	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	50		
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)						GU	50	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(50)	1 204	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	800 844	857 814	

Désignation de l'entreprise		SARL STE CARRIERES DE CABASSOU		Néant <input type="checkbox"/> *		
				Exercice N	Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA		114 224	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	180 017		
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC	44 617	64 734	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	224 635	178 958	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	1 940	(5 478)	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		HG	189 918	77 741	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	191 858	72 262	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			HI	32 777	106 695	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)			HK	66 751	(64 424)	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL	9 412 840	9 660 997	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM	8 645 968	8 632 063	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)			HN	766 871	1 028 933	
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières		HY		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	62	21 787
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP		
		- Crédit-bail immobilier		HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH	(36 775)	(43 261)
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)		HX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD		
	(9)	Dont transferts de charges		A1	691 739	647 628
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2		
	Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS A5					
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3			
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4			
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatifs A6	obligatoires A9			
		Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			
(7) joindre en annexe : Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le				Exercice N		
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
REMISE MAJORATION DE RETARD				1 940		
AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES				9 900	44 617	
QUOTE-PART SUBVENTION VIREE AU COMPTE DE RESULTAT					180 017	
PROVISION SUBVENTION VIREE AU COMPTE DE RESULTAT				180 017		
				Exercice N		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Charges antérieures	Produits antérieurs	
Fournisseurs				9 075		
CVAE				(28 960)		
Charges sociales				(13 686)		
Transfert de charges de personnel				(3 528)		
Client					62	

Désignation de l'entreprise <u>SARL STE CARRIERES DE CABASSOU</u>										Néant <input type="checkbox"/> *				
CADRE A	IMMOBILISATIONS					Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1	Augmentations							
							Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2			Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement					TOTAL I	CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II	KD	29 167	KE		KF			
CORPORELLES	Terrains						KG	1 002 916	KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ		KK		KL			
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	458 110		KM	1 003 156	KN		KO	37 964		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2			KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3			KS	9 521 834	KT		KU	397 433		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *					KV	2 434 092	KW		KX			
		Matériel de transport*					KY	164 222	KZ		LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	44 565	LC		LD			
		Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG			
		Immobilisations corporelles en cours					LH	172 414	LI		LJ	30 329		
	Avances et acomptes						LK		LL		LM			
	TOTAL III						LN	14 343 202	LO		LP	465 727		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T		
		Autres participations						8U		8V		8W		
Autres titres immobilisés						1P		1R		1S				
Prêts et autres immobilisations financières						1T	19 377	1U		1V	19 599			
TOTAL IV						LQ	19 377	LR		LS	19 599			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						ØG	14 391 747	ØH		ØJ	485 326			
CADRE B	IMMOBILISATIONS					Diminutions					Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence 4		
						par virement de poste à poste 1			par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement					TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II	IO		LV	9 172	LW	19 995	IX	
CORPORELLES	Terrains						IP		LX		LY	1 002 916	LZ	
	Constructions	Sur sol propre					IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui					IR		MD		ME	1 041 121	MF	
		Inst. gales, agencts et am. des constructions						IS		MG		MH		MI
	Installations techniques, matériel et outillage industriels						IT	574 263	MJ		MK	9 345 003	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers					IU		MM		MN	2 434 092	MO	
		Matériel de transport					IV		MP		MQ	164 222	MR	
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier					IW	25 861	MS		MT	18 703	MU	
		Emballages récupérables et divers *					IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours						MY	202 743	MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes						NC		ND		NE		NF	
TOTAL III						IY	202 743	NG	600 125	NH	14 006 061	NI		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations						1Ø		ØX		ØY		ØZ	
	Autres titres immobilisés						11		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières						12	20 977	2E		2F	17 999	2G	
	TOTAL IV						13	20 977	NJ		NK	17 999	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						14	223 720	ØK	609 297	ØL	14 044 055	ØM		

Désignation de l'entreprise <u>SARL STE CARRIERES DE CABASSOU</u>										Néant <input type="checkbox"/> *																												
CADRE A																																						
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *																																						
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises			Montant des amortissements à la fin de l'exercice																										
Frais d'établissement et de développement			TOTAL I			CY	EL			EM			EN																									
Autres immobilisations incorporelles			TOTAL II			PE	23 955			PF	999			PG	9 172			PH	15 782																			
Terrains			PI			245 042			PJ	23 462			PK				PL	268 505																				
Constructions			Sur sol propre			PM			PN			PO			PQ																							
			Sur sol d'autrui			PR			841 383			PS			32 729			PT			874 113																	
Installations techniques, matériel et outillage industriels			Inst. générales, agencements, aménagement des constructions			PV			PW			PX			PY																							
			Autres			Inst. générales., agencements, aménagement divers			QD			2 434 092			QE			QF			2 434 092																	
immobilisations corporelles			Matériel de transport			QH			164 222			QI			QJ			QK			164 222																	
			Matériel de bureau et informatique, mobilier			QL			44 565			QM			QN			25 861			QO			18 703														
Emballages récupérables et divers			QP			QR			QS			QT			QU			11 687 273			QV			472 315			QW			600 125			QX			11 559 463		
			TOTAL III			QU			11 687 273			QV			472 315			QW			600 125			QX			11 559 463											
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ØN			11 711 228			ØP			473 314			ØQ			609 297			ØR			11 575 245														
CADRE B																																						
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																																						
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice																								
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel																										
Frais établissements TOTAL I		M9	N1		N2		N3		N4		N5		N6																									
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7	N8		P6		P7		P8		P9		Q1																									
Terrains		Q2	Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8																									
Constructions		Sur sol propre		R1		R2		R3		R4		R5		R6																								
		Sur sol d'autrui		R7		R8		R9		S1		S2		1 898		S3		S4		(1 898)																		
Inst. techniques mat. et outillage		S5	S6		S7		S8		S9		T1		T2																									
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4		9 900		T5		T6		T7		42 719		T8		T9		(32 818)																			
Autres immobilisations corporelles		Inst. gales, agenc am. divers		U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7																						
		Matériel de transport		U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5																						
Autres immobilisations corporelles		Mat. bureau et inform. mobilier		V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3																						
		Emballages récup. et divers		W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1																						
TOTAL III		X2	X3		9 900		X4		X5		X6		44 617		X7		X8		(34 717)																			
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV		NL					NM						NO																									
Total général (I+II+III+IV)		NP	NQ		9 900		NR		NS		NT		44 617		NU		NV		(34 717)																			
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW	9 900		Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY		44 617		Total général non ventilé (NW-NY)		NZ		(34 717)																							
CADRE C																																						
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			Montant net au début de l'exercice			Augmentations			Dotations de l'exercice aux amortissements			Montant net à la fin de l'exercice																										
Frais d'émission d'emprunt à étaler									Z9			Z8																										
Primes de remboursement des obligations									SP			SR																										

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4				
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC				
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF				
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI				
	Amortissements dérogatoires	3X	244 389	TM	9 900	TN	44 617	TO	209 671
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z	244 389	TS	9 900	TT	44 617	TU	209 671
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B	86 369	4C		4D	86 369
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	68 964	4Y		4Z	54 665	5A	14 299
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	751 353	5W	220 203	5X	136	5Y	971 421
TOTAL II	5Z	820 317	TV	306 573	TW	54 801	TX	1 072 089	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	– incorporelles	6A		6B		6C		6D
		– corporelles	6E		6F		6G		6H
		– titres mis en équivalence	02		03		04		05
		– titres de participation	9U		9V		9W		9X
		– autres immobilisations financières (1) *	06		07		08		09
	Sur stocks et en cours	6N	178 513	6P	5 370	6R		6S	183 883
	Sur comptes clients	6T	64 027	6U	26 779	6V	19 436	6W	71 371
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	242 540	TY	32 149	TZ	19 436	UA	255 254
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	1 307 247	UB	348 623	UC	118 855	UD	1 537 015
Dont dotations et reprises	– d'exploitation		UE	158 705	UF	74 237			
	– financières		UG		UH				
	– exceptionnelles		UJ	189 918	UK	44 617			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10				

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ		Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN			
		Prêts (1) (2)		UP		UR		US			
		Autres immobilisations financières		UT	17 999	UV	6 200	UW	11 799		
DE L'ACTIF CIRCULANT		Clients douteux ou litigieux		VA	71 371		71 371				
		Autres créances clients		UX	1 652 968		1 652 968				
		Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * (antérieurement constituée* UO)		ZI							
		Personnel et comptes rattachés		UY	77		77				
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	38 395		38 395				
	Etat et autres collectivités publiques		Impôts sur les bénéfices		VM	123 961		123 961			
			Taxe sur la valeur ajoutée		VB						
			Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN	53 792		53 792			
			Divers		VP						
		Groupe et associés (2)		VC	3 208 195		3 208 195				
		Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	136 766		136 766				
		Charges constatées d'avance		VS							
	TOTAUX				VT	5 303 528	VU	5 291 729	VV	11 799	
RENOIS	(1)	Montant des – Prêts accordés en cours d'exercice		VD							
		– Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
		Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y							
		Autres emprunts obligataires (1)		7Z							
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		à 1 an maximum à l'origine		VG							
		à plus d'1 an à l'origine		VH							
		Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A							
		Fournisseurs et comptes rattachés		8B	1 702 382		1 702 382				
		Personnel et comptes rattachés		8C	13 519		13 519				
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	87 635		87 635				
État et autres collectivités publiques		Impôts sur les bénéfices		8E							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VW							
		Obligations cautionnées		VX							
		Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	111 742		111 742				
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	232 654		232 654				
		Groupe et associés (2)		VI							
		Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K							
		Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ							
		Produits constatés d'avance		8L							
TOTAUX				VY	2 147 934	VZ	2 147 934				
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

Désignation de l'entreprise : SARL STE CARRIERES DE CABASSOU		Néant <input type="checkbox"/>		* Exercice N, clos le : 31122019					
I. RÉINTÉGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE					
Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)				WA	766 871				
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE	4 035			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	3 797			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB)			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX	XW	1 940		
	Amendes et pénalités		WJ	1 940	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)	XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*				XY				
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)				I7	140 230			
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	K7				
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)		I8				
			- imposées au taux de 0 %		ZN				
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme		WN				
				- Plus-values soumises au régime des fusions		WO			
Écart de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)				XR					
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW	750			
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)		SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage				Y1					
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage				Y3					
				TOTAL I	WR	917 623			
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE					
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *				WT					
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)				WU	44 021				
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)		WV				
			- imposées au taux de 0 %		WH				
			- imposées au taux de 19 %		WP				
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures		WW				
			- imputées sur les déficits antérieurs		XB				
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %				I6				
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*				WZ					
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation				2A	XA				
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)				ZX					
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.				ZY				
	Majoration d'amortissement*				XD				
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)		K9	Entreprises nouvelles (44 sixies)	L2	Jeunes entreprises innovantes (44 sixies A)	L5	300 000
		Pôle de compétitivité hors CICE (44 undecies)		L6	Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA	
Zone franche urbaine -TE (44 octies, octies A)		OV	Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	IF	Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)	XC	300 000		
Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)		PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB			
Écart de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)				XS					
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)		X9	73 010	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite	YH	XG	146 489	
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies A)		YA		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies C)	YC			
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies B)		YB		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies D)	YD			
					Créance dégagee par le report en arriere de déficit	ZI			
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage				Y2					
III. RÉSULTAT FISCAL				TOTAL II					
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				XI	427 113				
bénéfice (I moins II)									
déficit (II moins I)									
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL					
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*				XL					
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	2020 427 113				
				XO					

Désignation de l'entreprise <u>SARL STE CARRIERES DE CABASSOU</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4-K5)		K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice		ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
Indemnité fin de carrière		8X	8Y 44 021
		8Z	9A
		9B	9C
Provisions pour dépréciation *			
		9D	9E
		9F	9G
		9H	9J
Charges à payer			
		9K	9L
		9M	9N
		9P	9R
		9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN	YO 44 021
		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SARL STE CARRIERES DE CABASSOU</u>										Néant <input type="checkbox"/> *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	4 532 799	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB						
							- Autres réserves	ZD					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	1 028 933		Dividendes	ZE	1 006 311						
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF							
	TOTAL I	ØF	5 561 732		Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II	ZH	5 561 732						
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		Exercice N - 1 :	
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail		J7		YQ								
	— Engagements de crédit-bail immobilier				YR								
	— Effets portés à l'escompte et non échus				YS								
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	— Sous-traitance				YT	643 407		487 573					
	— Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois		J8	88 182	XQ	435 299		600 025					
	— Personnel extérieur à l'entreprise				YU	437 344		387 745					
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	62 151		15 842					
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV								
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		ES		ST	1 661 595		1 756 708					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	3 239 799		3 247 894					
	— Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	13 237		7 097					
IMPÔTS ET TAXES	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers		ZS		9Z	143 161		176 872					
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	156 398		183 969					
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée				YY								
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ								
DIVERS	— Montant brut des salaires *				ØB	724 989							
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				ØS								
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%		%				
	— Numéro du centre de gestion agréé *		XP			— Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 Sinon 0		ZR	0		
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG								
	— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies				RH								
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15%		JK		Plus-values à 0%		JL		
					Plus-values à 19%		JM		Imputations		JC		
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15%		JN		Plus-values à 0%		JO		
					Plus-values à 19%		JP		Imputations		JF		
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ						

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SARL STE CARRIERES DE CABASSOU						Néant <input type="checkbox"/> *		
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE								
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle		
①		②	③	④	⑤	⑥		
I. Immobilisations*	1	PACKAGE AUTOCAD 05052000	6 289		6 289			
	2	LOGICILE ALTO 31102005	2 884		2 884			
	3	CITERNE 02072008	33 790		33 790			
	4	CITERNE 02072008	33 790		33 790			
	5	CHARGEUSE SUR PNEU 19102003	202 400		202 400			
	6	PELLE LIEBHERR 12052008	278 000		278 000			
	7	TOMBEREAU ARTICULE 01042012	1		1			
	8	GROUPE ELECTROGENE 31082012	500		500			
	9	CHARGEUR 01012014	25 784		25 784			
	10	COPIEUR 18072008	12 990		12 990			
	11	COPIEUR 18072008	9 275		9 275			
	12	ONDULEUR 26082002	2 240		2 240			
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES				Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)	
⑦		⑧	⑨	⑩			⑪	
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %		
I. Immobilisations*	1							
	2							
	3							
	4							
	5	28 000	28 000	28 000				
	6	37 000	37 000	37 000				
	7	20 000	20 000	20 000				
	8							
	9	10 000	10 000	10 000				
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+					
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+					
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+					
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+					
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *						
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨			95 000				
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩			(A)	(B) (ventilation par taux)			(C)
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪								

ETAT ANNEXE à : 12 - DETERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

N° 2059-A

Désignation

1 / 1

SARL STE CARRIERES DE CABASSOU
314953845 IS1

31/12/2019

Nature	Immobilisations				Qualification fiscale des PV ou MV réalisées				
	Détermination de la PV ou MV				Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 %
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.		19 %	15 ou 12,8 %	0 %	
ORDINATEUR	01012010	1 357		1 357					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					

Désignation de l'entreprise : <u>SARL STE CARRIERES DE CABASSOU</u>					Néant <input type="checkbox"/> *	
A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)						
Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie					
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
	sur 10 ans					
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)	95 000		95 000		
TOTAL 1		95 000		95 000		
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
N-8						
N-9						
TOTAL 2						
B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.						
<input type="checkbox"/> Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)			<input type="checkbox"/> Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)			
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer		
TOTAL						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL STE CARRIERES DE CABASSOU

Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 % ❷ .

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies-0 bis* du CGI) ❶ *.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a *sexies-0* du CGI) ❶ *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ❶	Moins-values à 12,8 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ❸	Solde des moins-values à 12,8 % ❹
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ❶	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ❸	Solde des moins-values à reporter col ❷ = ❷+❸+❹-❺-❻
	À 19 %, 16,5 % ⁽¹⁾ ou à 15 % ❷	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ❸	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ❹	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾ ❺		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

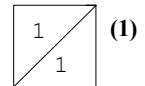
Désignation de l'entreprise : SARL STE CARRIERES DE CABASSOU					Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL STE CARRIERES DE CABASSOU		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01/01/2019		et clos le : 31/12/2019	
Durée en nombre de mois		12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel	YP	16.00	
Dont apprentis	YF		
Dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	8 721 813	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	95 000	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	691 739	
TOTAL 1	OX	9 508 553	
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	66	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD	295 512	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM	295 579	
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON	2 800 221	
Variation négative des stocks	OQ	409 398	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	2 217 219	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	347 117	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	76 716	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	1 185 270	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	7 035 942	
IV Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	OG	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	
V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	2 768 189	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX		
Effectifs au sens de la CVAE	EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY	/	/
Date de cessation	HR	/	/

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)Néant *

EXERCICE CLOS LE N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL VILLE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	<input type="text" value="1"/>	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	<input type="text" value="1 306 897"/>
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	<input type="text"/>	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	<input type="text"/>

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (art. 58 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31122019

N° SIRET 3 1 4 9 5 3 8 4 5 0 0 0 1 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL STE CARRIERES DE CABASSOU

ADRESSE (voie) 1 Rue Des Morphos

CODE POSTAL 97300 VILLE CAYENNE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5 0

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
	Code Postal <input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
	Code Postal <input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
	Code Postal <input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
	Code Postal <input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
	Code Postal <input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
	Code Postal <input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
	Code Postal <input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
	Code Postal <input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

ZONES FRANCHES D'ACTIVITE

**Bénéfice du dispositif des Zones Franches d'Activité dans les départements d'outre-mer
(Article 44 quaterdecies du code général des impôts et 49ZB de l'annexe III au code général des impôts)**

A joindre à la déclaration afférente au résultat de la période d'imposition N. Les dépenses visées, ayant donné lieu à abattement sur l'exercice N-1 doivent avoir été réalisées sur l'exercice N.

Dénomination	SARL STE CARRIERES DE CABASSOU	
Période d'imposition	du 01012019	au 31122019
N° SIREN	314953845	
Code APE	0812Z	
Lieu d'exercice de l'activité	1 RUE Des Morphos 97300 CAYENNE FRA	
Nombre de salariés	14	
Chiffre d'affaires annuel	8 721 813	
Régime d'imposition	BIC	

**VERSEMENT AU FONDS D'APPUI AUX EXPERIMENTATIONS EN FAVEUR DES JEUNES DE L'EXERCICE OU
DE L'ANNEE D'IMPOSITION**

Versement au fonds d'appui aux expérimentations en faveur des jeunes au titre de l'exercice 2019 clos le 31122019	3 000
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------

I – BÉNÉFICE DE L'ABATTEMENT MAJORÉ AU TITRE DU RÉGIME DE TRANSFORMATION SOUS DOUANE

Si application des dispositions de l'article 44 quaterdecies III-4-b	Numéro d'autorisation délivré par les douanes	
	Chiffre d'affaires afférent à ces opérations	

II SUIVI DE REPARTITION DU BENEFICE PAR ETABLISSEMENT

NIC de l'établissement implanté dans les DOM	Adresse	Activité	Montant du bénéfice provenant de cet établissement	Taux d'abattement
31495384500018	1 RUE Des Morphos 97300 CAYENNE	Exploitation de	860 879	60.00%
				%
				%
				%
				%
				%
				%
				%
				%
				%

Cegid Group

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2020

Exercice ouvert le	01012019	et clos le	31122019	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case <input type="checkbox"/>					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case <input type="checkbox"/>					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société:	Adresse du siège social :
SARL STE CARRIERES DE CABASSOU	
SIRET	3 1 4 9 5 3 8 4 5 0 0 0 1 8
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:
1 Rue Des Morphos Zone industrielle 4 97300 CAYENNE	

REGIME FISCAL DES GROUPES	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SIRET	

B ACTIVITE	
Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case <input type="checkbox"/>
Exploitation de gravières et sablières,	

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1 Résultat fiscal Bénéfice imposable à 33,1/3 % ou à 31%	0	Bénéfice imposable à 28%	427 113	Déficit	
Bénéfice imposable à 15%		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%			

2 Plus-values					
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 15%	
				PV exonérées art. 238 <i>quindecies</i>	

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches				
Entreprises nouvelles art. 44 <i>sexies</i> <input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes <input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines	Territoire entrepreneur, art 44 <i>octies</i> A <input type="checkbox"/>	Pôle de compétitivité <input type="checkbox"/>
Entreprises nouvelles art. 44 <i>septies</i> <input type="checkbox"/>	Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 <i>sexdecies</i> <input type="checkbox"/>	Zones franches d'activités art. 44 <i>quaterdecies</i> <input checked="" type="checkbox"/>	Autres dispositifs <input type="checkbox"/>	Zone de Restructuration de la défense, art. 44 <i>terdecies</i> <input type="checkbox"/>
Sociétés d'investissements immobiliers cotées <input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 <i>sepdecies</i> <input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	300 000	Plus-values exonérées relevant du taux à 15 % <input type="checkbox"/>

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W <input type="checkbox"/>

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065)	
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%	

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4	
1 – Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 <i>quinquies</i> C), cocher la case <input type="checkbox"/>	
2 – Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :	
3 – Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 <i>quinquies</i> C-I-2), cocher la case <input type="checkbox"/> dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :	

G COMPTABILITE INFORMATISEE	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI <input type="checkbox"/>	Si oui, indication du logiciel utilisé : J . D EDWARDS

Viseur conventionné <input type="checkbox"/>	Visa : CGA <input type="checkbox"/>
Nom, adresse, téléphone, Télécopie	
– du comptable M. SALARIE	
1 RUE Des Morphos 97300 CAYENNE	Tél : 0594296530
– du conseil M. SALARIE	
1 RUE Des Morphos 97300 CAYENNE	Tél : 0594296530
– du CGA ou du viseur conventionné :	
Tél :	
– N° d'agrément :	

Cegid Group

SARL STE CARRIERES DE CABASSOU

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	Payées par la société elle-même	a	1 006 311	Payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾						(c)
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées						(d)
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾						(e)
						(f)
						(g)
						(h)
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾						(i)
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI						(j)
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾						Total (a à h)
						1 006 311
						1 006 311

I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS *(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)*

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : – SARL – tous les associés ; – SCA – associés gérants ; – SNC ou SCS – associés en nom ou commandités ; – SEP et sté de copropriétaires de navires – associés, gérants ou coparticipants.	Pour les S.A.R.L.		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.				
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
1	2	3	4	5	6	7	8
		2019					

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS	MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)		MVLТ restant à reporter à l'ouverture de l'exercice
		MVLТ imputée sur les PVLТ de l'exercice
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		MVLТ réalisée au cours de l'exercice
		MVLТ restant à reporter